

MAIRIE
de
SAINT-JEAN-LE-COMTAL
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64
Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq juin à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de SAINT JEAN LE COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de Monsieur Pascal MORLAAS-COURTIES, Adjoint au Maire, remplaçant Monsieur Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 19 juin 2015.

Présents : MORLAAS-COURTIES Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, CASTERA Jean-Michel, DARNAUD Didier, DESAINDES Claude, SAINT-VIGNES Maryse

Absents excusés : Messieurs BONNET Eric, DUPUY Sylvain

Secrétaire de séance : Madame Karine BAZIN

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mai 2015
- Election sénatoriale partielle

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 MAI 2015

Monsieur l'Adjoint au Maire fait lecture du compte-rendu du 21 mai 2015 ; celui-ci est adopté à l'unanimité

- * vote pour : 09
- * vote contre : 0
- * abstentions : 0

ELECTION SENATORIALE PARTIELLE : DESIGNATION DU DELGUE ET DES SUPPLEANTS

Vu le Code électoral,

Vu le décret ministériel n° 2015-685 du 18 juin 2015 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection sénatoriale partielle,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2015 relatif aux élections des délégués des conseils municipaux et des suppléants au collège départemental chargé d'élire un sénateur et qui fixe le nombre de délégués titulaires et de suppléants à élire dans chaque commune et précise également le mode de scrutin applicable,

Vu la circulaire NOR/INTA/1411886C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal se réunisse le 25 juin 2015 pour élire ses délégués et ses suppléants en vue de l'élection sénatoriale partielle,

Considérant que les délégués seront appelés à voter le 6 septembre 2015,

Compte-tenu que dans les communes de moins de 9000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal résultant du dernier renouvellement général (art. L.284), le Conseil Municipal doit élire 1 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection sénatoriale partielle.

Monsieur l'Adjoint au Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur DESAINDES Claude, Madame CLAVEROL Odette, Monsieur DARNAUD Didier et Monsieur CASTERA Jean-Michel.

Election des délégués

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

A obtenu :

- BONNET Eric : 9 voix

Est élu délégué, au 1^{er} tour, en vue de l'élection sénatoriale : BONNET Eric et déclare accepter ce mandats.

Election des suppléants

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- ABADIE Eric : 9 voix
- DESAINDES Claude : 9 voix
- CLAVEROL Odette : 9 voix

Sont élus suppléants, au 1^{er} tour, en vue de l'élection sénatoriale : ABADIE Eric, DESAINDES Claude, CLAVEROL Odette et déclarent accepter ce mandat.

Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

L'Adjoint au Maire,
Pascal MORLAAS-COURTIES